

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS BRETONNEUX

Séance du – 17 MARS 2021 -

Du 11 MARS 2021 - convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la séance du 17 MARS 2020.

ORDRE DU JOUR

1- Débat d'orientation budgétaire

Communications du Maire

L'An deux mil VINGT et UN, le **DIX-SEPT MARS** à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Victoria, sous la présidence de Monsieur Didier DINOUEARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUEARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. – LELIEUR B. - LEFEUVRE M.F. - LEROUX S. – LELIEUR-D'HIER L.- GUILLEMOT C. - CRAS A. – BACQUET F. – CATTEAU S. - NZEUBA E. – TALANDIER K. - LEFEBVRE M. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. – FRANÇOIS F. - LAMBERT A. – LAVOISIER E.

Absent excusé : ///

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme HUYGHE P. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
Mme FOURNET M. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
M. DEGROOTE G. ayant donné procuration à M. ARTHUR D.
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. LAVOISIER E.

Secrétaire de séance : M. Frédéric BACQUET.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier DINOUEARD, Maire.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions écrites posées par le groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux » seront examinées en fin de séance.

L'assemblée passe à l'examen l'ordre du jour.

1- Débat d'orientation budgétaire

Délibération n°2021.03.17-01-DE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1). La tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans des conditions qui sont prévues dans le règlement Intérieur. Il doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

En introduction, le Maire, s'adresse à l'assemblée, il expose la difficulté de faire une prospective sur le mandat avant de donner la parole à Bertrand LELIEUR, adjoint aux finances.

Le plan pluriannuel d'investissement présente beaucoup d'inconnus. Les opportunités d'obtenir des subventions à haut pourcentage, sur des projets précis et réalisés sur le court terme nous amènent à resituer les priorités en matière d'investissement. De plus, suite à l'expertise des bâtiments publics, nous avons dû inscrire des travaux à effectuer rapidement et notamment en urgence sur les écoles.

Nous ne pouvons pas connaître les montants des subventions qui nous seront attribuées pour chaque projet, nous avons donc inscrit les gros projets de notre mandat en nous basant sur un autofinancement élevé et des subventions faibles.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) qui va vous être présenté et dont vous avez eu copie a été réalisé pour que chacun prenne connaissance des principes d'établissement d'un budget communal, de la rétrospective des finances des années antérieures et de leur évolution et pour terminer de notre choix d'orientation budgétaire.

Nous nous sommes basés sur les chiffres de l'année 2019, plus représentatifs que l'année 2020 (impactée par la crise sanitaire avec des recettes et des dépenses inhabituelles).

L'évolution de la CAF (Capacité d'Auto Financement) était de 463 000 € en 2019 et de 610 000 € en 2020, soit une augmentation de 32% (avec une baisse des dépenses et des recettes)

Nous en avons profité pour améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents de la commune en aménageant des locaux pour la police municipale, des bureaux pour les agents administratifs, des équipements et des locaux pour les agents techniques. L'aménagement de la rue de la République a aussi été pris en charge en 2020.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bertrand LELIEUR, adjoint au BUDGET pour la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021.

Bertrand LELIEUR, en préambule, fait un résumé de l'analyse financière du mandat précédent (2014-2019). Cette analyse avait été présentée en détail aux commissions « budget et contrôle de gestion » du 12 mars dernier.

Il faut retenir de cette analyse :

- une grande rigidité des recettes de fonctionnement, c'est-à-dire que la commune n'a que peu ou pas de pouvoir de levier sur leur montant.

- des dépenses de fonctionnement maîtrisées, même si c'est parfois au détriment de l'entretien du patrimoine (mairie, écoles, COB...)

- une épargne brute qui permet en tendance de rembourser le capital de la dette et d'autofinancer tout ou partie des investissements.

Présentation du ROB (document joint en annexe à la délibération)

Prévisionnel 2021					
Section fonctionnement	Recettes	Dépenses	Epargne brute	Remboursement capital de la dette	Epargne nette
	3 768 000 €	3 273 000 €	495 000 €	269 000 €	226 000 €

Section investissement	Dépenses
	3 000 000 €

L'épargne nette, les subventions et un emprunt de 500 000 € permettent d'équilibrer la section d'investissement.

Bertrand LELIEUR énumère les principaux postes d'investissement :

RD 1029	2 206 000 €
Ecoles	307 000 €
Terrain multi sports	140 000 €
Vidéo protection	130 000 €
Matériel techniques et cantiniers	68 000 €
Parc de la médiathèque	65 000 €

Il rappelle qu'il s'agit d'orientations et que cela permet de voir que les objectifs sont réalisables, il demande qu'il n'y ait pas de suspicion.

Le Maire ajoute qu'il n'y aura pas de projet pluriannuel annoncé cette année, tant qu'il y aura certaines inconnues au niveau du plan de relance. Il précise qu'il faut avancer prudemment.

Dans le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire), les subventions sont volontairement calculées à minima pour éviter toute mauvaise surprise. Néanmoins les chiffres vont se préciser dès confirmation des dotations de l'Etat attendues pour fin mars. Ils seront annoncés en commissions en toute transparence. Un gros travail des commissions en liaison avec la Directrice des services et l'agent administratif en charge des demandes de subventions sera d'identifier toutes les aides auxquelles nous pouvons prétendre et d'en assurer le suivi.

Didier DINOARD remercie l'ancienne municipalité pour la CAF (capacité d'autofinancement) laissée fin 2019, améliorée en 2020. Il remercie les commissions pour leur travail et fait le vœu d'être encore plus fier d'habiter Villers-Bretonneux.

Le Maire demande à l'assemblée, s'il y a des questions

Eric LAVOISIER fait remarquer à Monsieur le Maire que la commune n'a pas présenté de DOB en 2020 parce qu'elle avait la volonté de présenter un projet pluriannuel, il demande donc une présentation du projet pluriannuel du mandat 2020-2026, il souhaite connaître le détail prévisionnel, les projets d'investissement et leur coût.

En l'absence de ces éléments il refuse de prendre acte du DOB tel que présenté.

Le Conseil Municipal, à l'exception des membres du groupe Bien Vivre à Villers-Bretonneux, PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire.

Eric LAVOISIER demande si l'accroissement de la pauvreté engendrée par la crise sanitaire a été pris en compte par le CCAS et ce qui est prévu pour y faire face.

Marie-Françoise LEFEUVRE répond que toute personne en difficulté, qui en fait la demande, reçoit une aide alimentaire, et que les personnes sont aiguillées vers les organismes pouvant les accompagner ou leur venir en aide selon la situation rencontrée.

Monsieur le Maire ajoute que personne ne sera laissé sur le bord du chemin, ni les particuliers, ni les petits commerçants.

En conclusion, Monsieur le Maire, souligne que l'endettement et l'imposition sont maîtrisés, et que la CAF est correcte, cela laisse à présager une très bonne orientation budgétaire en fonction de son programme et en réponse aux attentes des Bretonvillois.

Arrivée à la préfecture de la Somme le 15 avril 2021

Communications du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- qu'un contrôle renforcé sur les poubelles de tri sera effectué de façon aléatoire pour inciter les administrés à respecter les bonnes pratiques de tri, trop de personnes déposent dans le fond des containers des déchets ou objets non concernés par le recyclage. Nous allons demander aux commerçants d'aller porter leurs cartons à la déchetterie.

Pour information, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) passera de 35€/tonne en 2020 à 65 €/tonne en 2025 (ordures ménagères).

- que le charcutier-traiteur, Monsieur Hubert DERUMIGNY qui a vu son commerce ravagé par un incendie, projette d'ouvrir un drive avec une entrée rue du Maréchal Foch. Cette rue étant celle de l'école Maternelle, avec des enfants qui sont menés à la cantine à l'heure du déjeuner et qui est fermée à la circulation sur les horaires d'entrée et de sortie des écoliers en application du plan Vigipirate, il est important qu'une commission de travail en collaboration avec Monsieur DERUMIGNY étudie la faisabilité de ce projet. Le soutien aux commerçants ne pouvant se faire au détriment de la sécurité des enfants

- que de nombreux arbres malades (essentiellement des frênes) vont être abattus dans le Parc Vendeville, il est indispensable d'en informer la population pour ne pas susciter d'interrogation, car ça va être un choc visuel et émotionnel pour nombre d'administrés. Chaque arbre abattu sera remplacé par un arbre d'une essence plus adaptée. De même, le terrain boisé en fond de parcelle de la future médiathèque devra faire l'objet d'abatage d'arbres pour l'aménagement du parc.

- qu'il a délivré une autorisation de commencement de travaux à la Communauté de Communes du Val de Somme pour la construction de la future médiathèque Patrick SIMON. Autorisation délivrée avant signature de l'acte notarié.

- qu'une procédure d'expropriation concernant la partie de terrain face à la station Total nécessaire à l'aménagement du carrefour adapté de la RD1029 a été lancée et que cette démarche prend environ une année.

- qu'une convention va être signée entre la CCVS, le propriétaire de la friche Mailcott et la commune de Villers-Bretonneux pour l'exécution des études de dépollution du site. Le coût de cette opération est estimé à 40 000 €, la participation de la commune sera de 3 000 €. Cette étude est indispensable pour le lancement des études et de prospections du site.

- qu'un giratoire dans la ZAC du Val de Somme sera créé entre l'entreprise JBD et l'établissement LEBEURRE pour favoriser l'accès en toute sécurité à ces entreprises. Une liaison entre ce giratoire et l'ancienne route de Marcelcave permettra la création d'un village d'entreprises ainsi que l'aménagement de voies douces (pitonnes et cyclable).

Didier DINOARD interroge Anne LAMBERT sur l'identité de la personne qui utilise l'orgue de l'église chaque lundi. Anne LAMBERT répond que c'est probablement un élève de l'école de musique.

- Questions bien vivre du groupe « Bien vivre à Villers Bretonneux »

1 - De nombreux agents municipaux travaillent au contact du public pendant la crise sanitaire que nous subissons tous.

Est-ce que l'ensemble du personnel concerné bénéficie du matériel nécessaire et adapté afin d'assurer la sécurité des agents et des usagers fréquentant les bâtiments communaux ?

Pourrions-nous être informé des décisions prises en CHSCT concernant la sécurité du personnel municipal ?

Réponse :

Monsieur le Maire confirme que « oui » le personnel communal et les usagers des bâtiments communaux bénéficient du matériel nécessaire à leur protection contre la covid 19.

Il précise que les décisions prises par le CHSCT sont affichées en Mairie et qu'il pourra en prendre connaissance.

2 - Dans le compte rendu du conseil municipal du 24/02/2021, nous regrettons n'avoir eu plus de détails que sur la note de synthèse concernant l'appel d'offre des marchés de travaux de la D1029.

Nous souhaiterions donc avoir l'ensemble des documents concernant ces appels d'offres (Propositions des différentes entreprises et analyse) ?

Réponse :

Le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'ouvrage VERDI/EMPREINTE sera communiqué au groupe de Monsieur LAVOISIER, il est tout de même rappelé que ce document est confidentiel et ne doit en aucun cas être consulté par une personne extérieure au conseil municipal, ou par une entreprise dont le nom figure dans le document.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LAVOISIER de cesser tout commentaire suspicieux sur les réseaux sociaux à ce sujet.

3 - Le 24 janvier, l'idée d'une commission associant des riverains concernant les PAV au lotissement du Vallard a été évoqué. Qu'en est-il de cette idée ?

Réponse :

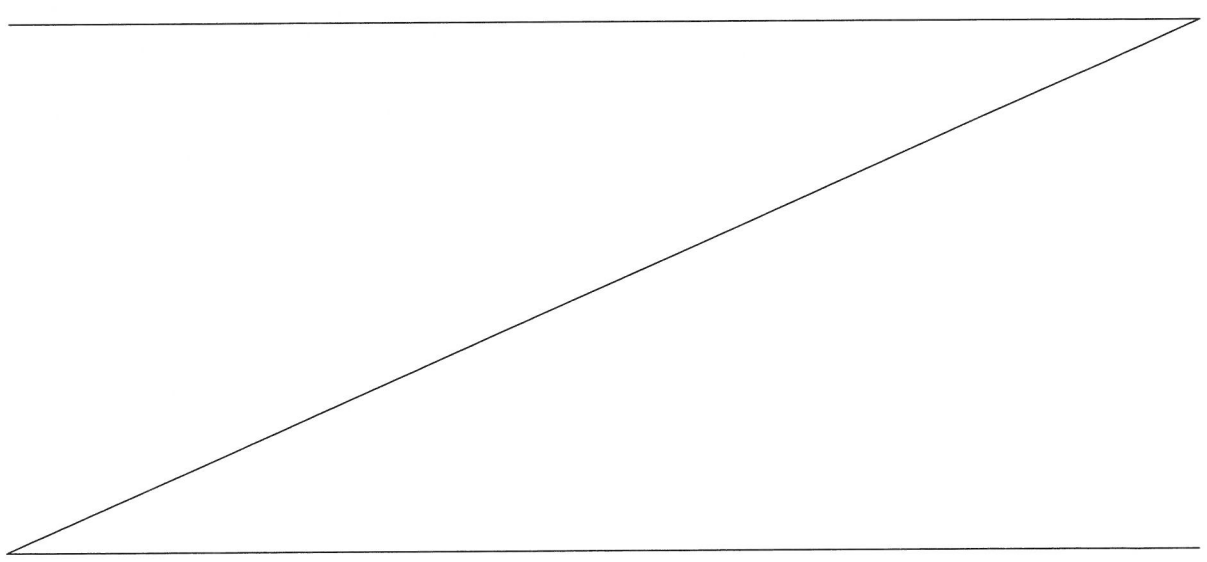
Bertrand LELIEUR répond : Nous avons suggéré une réunion de quartier, cette réunion n'a pas encore été programmée, l'implantation des PAV est toujours à la réflexion et exige un travail d'analyse toujours en cours (emplacement, stationnement de véhicules et circulation adéquates).

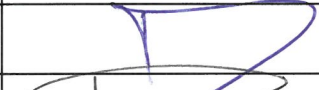

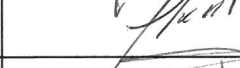






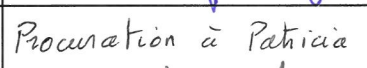
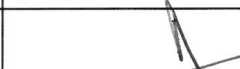

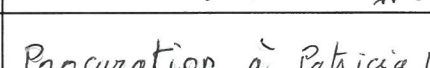
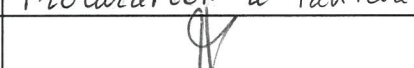



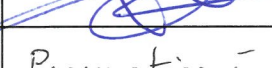
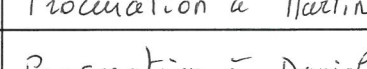
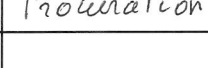
Didier DINOUARD rappelle que la municipalité va au-devant des habitants pour trouver des idées constructives, le bulletin d'information sert aussi à cela.

Avant de clôturer la séance, Patricia D'HEILLY, adjointe aux affaires scolaires informe les conseillers municipaux de la fermeture des classes de moyenne section de l'école maternelle pour 7 jours suite à la détection d'un élève positif à la COVID 19. Les parents ont été avertis par le biais de l'E.N.T. par messagerie électronique.

Concernant l'organisation du service de restauration scolaire à la cantine FOCH, le prêt d'une salle paroissiale située en face du restaurant scolaire a permis d'éviter un brassage des enfants. Les élèves du primaire déjeunent dans la salle paroissiale et les élèves de petite section (1^{er} service) et de grande section (2^{ème} service) déjeunent à la cantine Foch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.



NOM	Prénom	Emargement
DINOARD	Didier	
D'HEILLY	Patricia	
ARTHUR	Daniel	
RICARD	Martine	
LELIEUR	Bertrand	
LEFEUVRE	Marie-Françoise	
LEROUX	Sébastien	
LELIEUR-D'HIER	Laurence	
GUILLEMOT	Cédric	
HUYGHE	Pascale	Procuration à Patricia D'HEILLY
CRAS	André	
BLOOTACKER	Philippe	Procuration à Martine RICARD
FOURNET	Monique	Procuration à Patricia D'HEILLY
BACQUET	Frédéric	
CATTEAU	Séverine	
NZEUBA	Elvis	
TALANDIER	Karine	
BRUNELLE	Laetitia	Procuration à Martine Ricard
DEGROOTE	Gilbert	Procuration à Daniel ARTHUR
LEFEBVRE	Mandrin	
DURAND	Brigitte	
FINAZ	Pascal	
VAQUEZ	Bruno	
FRANÇOIS	Florence	
DEVILLERS	Thierry	Procuration à Eric LAVOISIER
LAMBERT	Anne	
LAVOISIER	Éric	